

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN HAUTE-SAVOIE

Pour obtenir un logement social (ou logement HLM), vous devez faire votre demande en ligne ou sur place (au guichet).

Vous avez besoin d'un justificatif d'identité ou d'un titre de séjour.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITE D'ENREGISTRER VOTRE DEMANDE EN LIGNE

Dirigez-vous sur le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr



Ce site permet également d'accéder à votre demande de logement social pour la modifier, la renouveler

Il est possible d'obtenir de l'aide pour créer sa demande en ligne :

Où s'adresser ?

Par téléphone

0 806 000 113 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

Cette assistance ne peut pas vous renseigner sur l'état d'avancement d'une demande de logement social en cours

VOUS N'AVEZ PAS LA POSSIBILITE D'ENREGISTRER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE

Rendez-vous auprès d'un guichet (principalement les communes)

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL AUPRES D'UN GUICHET ?

Une demande de logement locatif social ou une demande de mutation si vous êtes déjà locataire d'un logement HLM en Haute-Savoie doit être formulée sur un formulaire national CERFA. Le formulaire est disponible auprès d'un guichet ou sur le site [service public](#)



Important : Le formulaire doit être rempli **entièrement**, en **caractères majuscules** et très **lisiblement** pour que votre dossier puisse être enregistré.

Vous êtes salarié d'une entreprise privée non agricole de 10 salariés et plus ou du secteur agricole d'au moins 50 salariés

Après avoir créé votre demande de logement social et obtenu votre numéro unique, simplifiez votre recherche avec [AL'in](#), la plateforme locative Action Logement !



QUELQUES CONSEILS POUR REMPLIR VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT



J'indique qui va vivre avec moi



J'indique mon revenu imposable des 2 dernières années (2022 et 2023)



Je précise mes revenus d'aujourd'hui (salaires, allocations, pension, ...)

Ces informations sont essentielles car elles permettent de vérifier si vos ressources respectent les plafonds définis par l'Etat pour accéder au logement social.

Où trouver le revenu fiscal de référence ?

Votre revenu fiscal de référence se trouve sur la première page de votre avis d'impôt sur les revenus :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2022
Avis d'impôt établi en 2023

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ANNEMASSE
SAID RIVES DE L'ARVE-LES VOIRONS
3 RUE MARIE CURIE
74107 ANNEMASSE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1234567890
Référence de l'avis : 2023
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
Numéro FIP : 74044
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023
Identifiant service : 74044

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)
Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
Sur place auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV
SIP ANNEMASSE
SAID RIVES DE L'ARVE-LES VOIRONS
3 RUE MARIE CURIE
CS 80529
74107 ANNEMASSE CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer
0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence : 7 680
Nombre de parts : 1,25

QUE DEVIENT VOTRE DEMANDE UNE FOIS ENREGISTRÉE ?

Après enregistrement, vous recevez une attestation d'enregistrement avec votre numéro unique. Conservez bien ce numéro, il sera nécessaire pour vos démarches.

Tous les organismes et réservataires de logements sociaux susceptibles de vous proposer un logement auront accès à votre demande.

QUAND ET COMMENT RENOUVELER VOTRE DEMANDE ?

Toute demande de logement locatif social n'est **valable qu'un an** à compter de son dépôt; elle doit donc être renouvelée tous les ans.

Vous devrez attendre de recevoir le sms/courriel ou courrier officiel vous invitant à renouveler votre demande. Une fois le renouvellement enregistré, vous recevrez une nouvelle attestation.

Attention : Si vous ne renouvelez pas votre demande dans le délai mentionné dans le message, votre demande est automatiquement radiée.

VOUS ÊTES DÉJÀ LOCATAIRE HLM ET SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT

Les organismes de logement social en Haute-Savoie ont développé un système de Bourse d'échange de logements, accessible depuis le site suivant :

www.echangeonsnoslogements74.fr



Après validation de votre inscription par votre bailleur social, vous pourrez entrer en contact avec d'autres locataires désireux de changer de logement.

COMMENT SONT ATTRIBUÉS LES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ?

Les logements locatifs sociaux gérés par les organismes de logement social sont répartis par réservataire en fonction de leurs financements et de la réglementation.

Les différents réservataires sont notamment :

- **le Préfet ;**
- **les collectivités territoriales** (communes, Conseil Départemental) et les établissements publics intercommunaux;
- **Action logement** (collecteur du 1% patronal)

Les propositions sont faites par les réservataires de logements ou l'organisme de logement social en fonction des logements qui se libèrent, de la correspondance avec vos critères de recherche et de votre situation.

Lorsque vous serez contacté pour une proposition de logement, vous devrez constituer un dossier de candidature en transmettant l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre demande.

Votre dossier sera ensuite examiné par la commission d'attribution de l'organisme de logement social qui gère le logement. Cette commission vérifie que les candidats respectent toutes les conditions : plafond de ressources, composition de la famille, correspondance entre le montant du loyer et vos ressources. C'est elle qui prononce l'attribution.

Nous attirons votre attention sur le fait que le département enregistre un grand nombre de demandeurs de logements sociaux et que les délais d'attente sont généralement longs.